

ALERTE ÉVÉNEMENT

Équipement :

Pont roulant

Risque :

Frappé par la chute d'un objet

SOMMAIRE DE L'ÉVÉNEMENT

Deux travailleurs de l'entreprise Mécan-Hydro inc. effectuaient l'assemblage de composantes mécaniques à l'aide d'un pont roulant et d'une potence. La potence servait à maintenir une plaque en angle, facilitant l'insertion des pièces, tandis que le pont roulant servait à déplacer les poulies et les plaques d'acier.

Lors de la manœuvre visant à descendre le moufle du pont roulant pour retirer l'élingue fixée à une plaque d'acier, celui-ci est entré en contact avec la potence, s'appuyant sur cette dernière sans que les opérateurs ne s'en aperçoivent. Le câble du moufle a progressivement perdu sa tension, commençant par le côté droit, ce qui a déséquilibré l'ensemble de la charge. Cette perte d'équilibre a provoqué le désengagement du moufle, qui est tombé en chute libre et a heurté le mécanicien, entraînant son décès à la suite de ses blessures.



OCT2024

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le rapport d'enquête de la CNESST a démontré que :

- ▶ Bien que les travailleurs aient reçu une formation sur l'utilisation des ponts roulants et des potences, l'employeur n'avait pas élaboré une méthode de travail spécifique pour la tâche à accomplir. Cela a conduit à une méthode d'assemblage improvisée et déficiente.
- ▶ La méthode d'utilisation simultanée de deux appareils de levage pour l'assemblage de composantes mécaniques n'avait pas fait l'objet d'une analyse de risques préalable.
- ▶ Aucune modification n'a été apportée à la méthode d'assemblage, malgré les observations de l'opérateur et les avertissements d'un collègue concernant l'obstruction du déplacement de la charge au début des opérations.

ALERTE ÉVÉNEMENT

⚠ CAUSES IMMÉDIATES

- ▶ Le moufle du pont roulant touche la potence et s'y appuie, ce qui provoque son basculement et sa chute libre, frappant le mécanicien à la tête.

⚠ CAUSES FONDAMENTALES

- ▶ La méthode d'assemblage des composantes mécaniques avec deux appareils de levage est improvisée et déficiente.

OCT2024

! RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION

- ▶ Évaluer l'organisation du travail pour s'assurer que les tâches sont sécuritaires et que les méthodes et techniques utilisées ne présentent pas de risques pour la santé des travailleurs. Ajuster les pratiques pour éliminer les situations dangereuses, si nécessaire.
- ▶ Ne jamais laisser un appareil de levage sans surveillance lorsqu'une charge est suspendue. Se concentrer exclusivement sur l'opération du pont roulant pendant les manœuvres et éviter toute distraction.
- ▶ Vérifier régulièrement que les câbles de levage ne sont pas entrelacés pendant le levage selon la norme ASME B30.2-2022. Assurer que la charge et son gréage peuvent se déplacer librement sans obstruction.
- ▶ Consulter et suivre les recommandations du fabricant de l'équipement pour garantir le respect des normes de sécurité spécifiées.
- ▶ Informer adéquatement les travailleurs sur les risques associés à leur travail, et fournir la formation et l'information nécessaire pour accomplir leurs tâches en toute sécurité.

🌐 POUR ALLER PLUS LOIN

- ① [Rapport d'enquête](#) | CNESST
- ① [Simulation de l'accident](#) | CNESST
- ① [Aide-mémoire : Élingues et accessoires de levage](#) | APSM
- ① [Réglementation sur l'inspection des ponts roulants](#) | APSM
- ① [Grille d'autodiagnostic pour le gréage et les appareils de levage](#) | IRSST

Nous vous invitons à communiquer avec l'APSM pour partager un événement afin de sensibiliser l'ensemble du secteur minier



Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail du secteur minier